

Genève, le 18 janvier 1956

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

No. du Tarif	Description des produits	Droits actuels	Concessions demandées	O f f r e s	
				Concessions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
	I) <u>Demande présentée à la REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</u>				
		%	%	%	
7315	<u>Aciers alliés et acier</u> <u>fin au carbone, sous les</u> <u>formes indiquées aux nos.</u> <u>7306 à 7314 inclus :</u>				
A.	<u>Acier fin au carbone :</u>				
4.	- Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés:				
ex b)	- simplement laminés ou filés à chaud à l'except- tion des profilés percés:	10	6	9	ATA
B.	<u>Aciers alliés :</u>				
4.	- Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés:				
b)	- simplement laminés ou filés à chaud:				
1.	<u>Fil Machine</u>				
	- (A) (B)	12	6	-	ATA
	- (C)	12	6	-	ATA
ex 1.	- en acier pour roulements (dans le cadre du con- tingent tarifaire):	4	6	pas d'offre	ATA
2.	<u>Barres</u> (y compris les bar- res creuses pour le forage des mines):	10	6	10	ATA
ex 2.	- (A) (B)	10	6	9	ATA
ex 2.	- en acier pour roulements (dans le cadre du con- tingent tarifaire):	4	6	pas d'offre	ATA

(A) en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction";
 (B) en aciers alliés spéciaux;
 (C) en autres aciers alliés.

No. du Tarif	Description des produits	Droits actuels	Concessions demandées	O f f r e s	
				Concessions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 (suite) B.4.b)(suite)					
ex 3.	Profilés, à l'exception des profilés percés:				
	- (A) (B)	11	6	9	ATA
	- (C)	11	6	10	ATA
ex 3.	- en acier à roulements (dans le cadre du con- tingent tarifaire):	4	6	pas d'offre	ATA
5.	Feuillards:				
a)	- simplement laminés à chaud, même décapés:				
	- (A)	13	6	10	ATA
	- (B)	13	6	-	ATA
	- (C)	13	6	12	ATA
ex a)	- en acier à roulements (dans le cadre du con- tingent tarifaire):	4	6	pas d'offre	ATA
6.	Tôles :				
a)	- Tôles dites "magné- tiques":	22	6	-	ATA
b)	Autres tôles:				
1 et 2	- simplement laminées à chaud:				
	- 1 non décapées et				
	- 2 décapées :				
	- (A) (B)	15	6	12	ATA
	- (C)	15	6	13	ATA
3.	- simplement laminés à froid, même déca- pées, d'une épaisseur:				
b)	- de moins de 3 mm:				
	- (A) (B)	18	6	12	ATA
	- (C)	18	6	-	ATA
4.	- polies, plaquées, re- vêtues ou autrement traitées à la surface:				
a)	simplement plaquées:				
	- (A) (B)	18	6	-	ATA
	- (C)	18	6	-	ATA
b)	autres:				
	- (A)	18	6	12	ATA
	- (B)	18	6	-	ATA
	- (C)	18	6	14	ATA

(A) en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction";
 (B) en aciers alliés spéciaux;
 (C) en autres aciers alliés.

No. du tarif	Description des produits	Droits actuels	Concessions demandées	O f f r e s	
				Concessions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 (suite) B.6 b)(suite)					
5	- autrement façonnées ou ouvrées:				
a)	simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangu- laire:				
1	simplement laminées à chaud ou à froid, même décapées:				
	- (A) (B)	18	6	-	ATA
	- (C)	18	6	-	ATA
2	plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface:				
a)	simplement plaquées:				
	- (A) (B)	22	6	-	ATA
	- (C)	22	6	-	ATA
b)	autres:				
	- (A)	22	6	-	ATA
	- (B)	22	6	-	ATA
	- (C)	22	6	-	ATA

N° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes	O f f r e s pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
<u>II. Demandes présentées à la FRANCE</u>					
		%	%	%	
7315	Aciers alliés et a- cier fin au carbone, sous les formes indi- quées aux nos. 7306 à 7314 inclus :				
A.	Acier fin au carbone				
IV.	Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
b)	-simplement laminés ou filés à chaud :				
2.	Barres :	10	6	10	ATA
V.	Feuillards :				
a)	-simplement laminés à chaud, même déca- pés :	15	6	-	ATA
VI.	Tôles :				
a)	-simplement laminées à chaud, non déca- pées :	16	6	13	ATA
b)	-simplement laminées à chaud et décapées :	16	6	13	ATA
c)	-simplement laminées à froid, même déca- pées, d'une épais- seur :				
2.	-de moins de 3 mm :	16	6	-	ATA

N° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	O f f r e s conces- sions offertes	pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 (suite)		%	%	%	
A.VI. (suite)					
d)	-polies, plaquées, revêtues ou autre- ment traitées à la surface :				
3.	-polies ou autre- ment traitées à la surface :	16	6	13	ATA
e)	-Autrement façonnées ou ouvrées :				
1.	-simplement décou- pées de forme au- tre que carrée ou rectangulaire :	droits des autres tôles se- lon l'es- pèce	6	-	ATA
B.	<u>Aciers alliés</u> :				
B1	-Aciers alliés communément appe- lés "aciers alliés de construction"				
IV	<u>Barres</u> (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et <u>profilés</u> :				
b)	-simplement laminés ou filés à chaud :				
2.	-Barres :	10	6	10	ATA
V	<u>Feuillards</u> :				
a)	-simplement laminés à chaud, même dé- capés :	13-15 ⁺)	6	-	ATA
VI	<u>Tôles</u> :				
b)	Autres tôles (que celles dites "ma- gnétiques") :				

+) le droit supérieur s'applique aux produits d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4%.

N° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	O f f r e s conces- sions offertes	pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 (suite)					
B1.VI.b) (suite)		%	%	%	
	-simplement lami- nées à chaud :				
1.	- non décapées :	18-22 ⁺)	6	-	ATA
2.	- et décapées :	18-22 ⁺)	6	-	ATA
3.	-simplement lami- nées à froid, même décapées, d'une épaisseur :				
	-de moins de 3 mm :	18-22 ⁺)	6	14	ATA
4.	-polies, plaquées revêtues ou au- trement traitées à la surface :				
	-simplement pla- quées :	22	6	-	ATA
	-autres :	18-22 ⁺)	6	-	ATA
5.	-Autrement façon- nées ou ouvrées :				
a)	simplement décou- pées de forme au- tre que carrée ou rectangulaire :	Droits des autres tô- les selon l'espèce :	6	Droits des autres tô- les selon l'espèce :	ATA
B2.	-autres aciers alliés :				
IV	<u>Barres</u> (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et <u>profilés</u> :				
b)	-simplement lami- nés ou filés à chaud :				
2.	-Barres :	10	6	-	ATA

+) le droit supérieur s'applique aux produits d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4%.

N° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Offres conces- sions offertes	Offres pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 (suite)					
B2. (suite)					
V	Feuillards :				
a)	-simplement lami- nés à chaud, mê- me décapés :	13-15	6	-	ATA
VI	Tôles :				
b)	Autres tôles (que celles dites "ma- gnétiques") :				
	-simplement lami- nées à chaud :				
1.	-non décapées :	18-22	6	14	ATA
2.	-et décapées :	18-22	6	14	ATA
3.	-simplement lami- nées à froid, mê- me décapées, d'une épaisseur :				
	-de moins de 3 mm :	18-22	6	-	ATA
4.	-Polies, plaquées, revêtues ou au- trement traitées à la surface :				
	-simplement plaquées :	22	6	-	ATA
	-autres :	18-22	6	14	ATA
5.	-Autrement façon- nées ou ouvrées :				
a)	-simplement décou- pées de forme autre que carrée ou rectangulaire :	Droits des autres tô- les selon l'espèce	6	Droits des autres tô- les selon l'espèce	ATA

No. du tarif		Désignation des produits	Droits actuels	Concessions demandées pour la fin de la période de transition	o f f r e s	
CECA	Italien				Concessions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I		II	III	IV	V	VI

III Demandes présentées à l'ITALIE

Remarque: Les concessions ci-après sont offertes dans le cadre d'un contingent tarifaire et sous réserve de vérification que l'Autriche est pour les positions ci-dessous, fournisseur principal de l'Italie.

<u>7315 A</u>		<u>Acier fin au carbone</u>				
ex I-b-2	ex 880-a-2	Billettes :	15	4	13,25	ATA
IV-b-1	885-b	Fil Machine :	23	6	19,75	ATA
ex IV-b-2	ex 883-a-2	Barres laminées à chaud	22	6	19,25	ATA
VI-a	891-a-2	Tôles simplement laminées à chaud, non décapées	23	6	20,25	ATA
<u>7315 B</u>		<u>Aciers alliés</u>				
ex I-b-2	ex 880-a-3 gamma	Billettes:				
dd		- en aciers pour roulements	15	4	9,25	ATA
ff		- en aciers à outils et en autres aciers alliés	15	4	9,50	ATA
ex IV-b-2	ex 883-a	- <u>Barres simplement laminées ou filées à chaud:</u>				
aa ex 11	ex 3-gamma	- en aciers de construction (de décolletage)	22	6	19,25	ATA
ex 11	ex 3-gamma	- en aciers de constructions pour ressorts:	22	6	19,25	ATA
12	ex 3-gamma	- en aciers de construction autres, d'une teneur en Ni:				
		- inférieure ou égale à 1,6%	22	6	14,50	ATA
		- supérieure à 1,6%:	22	6	14	ATA
bb	3-beta	- en aciers rapides:	20-16	6	12,50 - 10,50	ATA

No. du tarif		Désignation des produits	Droits actuels	Concessions demandées pour la fin de la période de transition	O f f r e s	
CECA	Italien				Concessions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I		II	III	IV	V	VI
ex IV-b-2 (suite) cc	ex 883-a (suite) ex 3-alfa	- en aciers inoxydables:	22-20	6	14,50 - 13,50	ATA
dd	ex 3-gamma	- en aciers pour roulements:	22	6	13,50	ATA
ex ee	ex 3-alfa	- en aciers réfractaires:	20	6	12,50	ATA
ex ee	ex 3-gamma	- en aciers à aimants:	22-20	6	13,50 - 12,50	ATA
ff	ex 3-gamma	- en aciers à outils et en autres aciers alliés:	22	6	13,50	ATA
VI	891	<u>Tôles :</u>				
a	ex a)	- Tôles dites "magnétiques"				
2	ex b)	- autres	23	6	20,25	ATA
b 1	ex 891-a-3	<u>Autres tôles simplement laminées à chaud, non décapées :</u>				
bb	beta	- en aciers rapides :	18	6	12	ATA
ex cc	ex alfa	- en aciers inoxydables:	23-20-19	6	15-13,5-13	ATA
ex ee	ex alfa	- en aciers réfractaires:	20 - 19	6	12,50 - 12	ATA
ex ee	ex gamma	- en aciers à aimants:	23-20-19	6	14-12,50- 12	ATA
ff	l l	- en aciers à outils et en autres aciers alliés	23-20-19	6	14,50-13- 12,50	ATA

JP/cw.

Genève, le 16 février 1956.

Négociations tarifaires de 1956.

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité de
la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Note introductive.

La Haute Autorité a transmis en date du 18 janvier 1956, une liste codifiée d'offres portant sur les positions concernant les aciers spéciaux, pour lesquelles des demandes avaient été adressées par le Gouvernement de la République d'Autriche à l'Allemagne, à la France et à l'Italie. La Délégation autrichienne a transmis le 6 février dernier à la Haute Autorité une liste complémentaire de demandes sur les aciers spéciaux. Cette liste comprend entre autres les positions figurant dans les listes initiales de demandes de l'Autriche.

La liste d'offres complémentaire de la Haute Autorité ci-jointe reprend également pour un motif de clarté l'ensemble des offres concernant les aciers spéciaux. Cette liste révisée se substitue par conséquent à la liste d'offres de la Haute Autorité établie le 18 janvier dernier.

La liste d'offres de la Haute Autorité répond à toutes les demandes présentées par la Délégation autrichienne qui portent sur les aciers spéciaux compris dans le mandat de la Haute Autorité. Celui-ci s'étend aux aciers spéciaux tels qu'ils sont définis par le Traité instituant la Communauté.

Genève, le 16 février 1956.

CW.

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité de la
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

No. du Tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	O f f r e s	
				Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
I) <u>Demande présentée à la REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</u>					
		%	%	%	
<u>7315</u>	<u>Aciers alliés et acier fin au</u> <u>carbone, sous les formes indiquées</u> <u>aux numéros 7306 à 7314 inclus :</u>				
A - Acier fin au carbone :					
1. Lingots, blooms, billettes, brames, targetts :					
b - autres (que forgés) :					
1. Lingots :					
	a)- non plaqués	8	1	-	ATA
2. Blooms, billettes, brames, targetts :					
	a)- non plaqués	8	2	-	ATA
4. Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :					
b - simplement laminés ou filés à chaud					
		10	4	-	ATA
5. Feuillards :					
a - simplement laminés à chaud, même décapés					
		15	4	-	ATA
6. Tôles :					
a - simplement laminées à chaud, non décapées					
		15	4	11	ATA
b - simplement laminées à chaud et décapées					
		15	4	11	ATA
c - simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur de :					

No. du Tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	O f f r e s	
				Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
		%	%	%	
7315 A (suite)					
	6. Tôles (suite)				
	c - 2. moins de 3 mm	16	4	11	ATA
	d - plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :				
	3. autres (que simplement plaquées ou revêtues, p.e. polies)	16	4	-	ATA
	e - autrement façonnées ou ouvrées :				
	1. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangu- laire :				
	a - simplement lami- nées à chaud ou à froid, même décapées	16	4	11	ATA
	b - plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface:				
	3. autres (que simple- ment plaquées ou revêtues) p.e. polies	16	4	11	ATA
	B- Aciers alliés :				
	1. Lingots, blooms, billettes, brames, largets :				
	b - autres (que forgés):				
	1. Lingots :				
	a. non plaqués	8	1	-	ATA
	en aciers pour roule- ments dans le cadre du contingent tarifaire	4	1	pas d'offre	ATA
	2. Blooms, billettes, brames, largets :				
	a. non plaqués	8	2	8	ATA
	en aciers pour roule- ments dans le cadre du contingent tarifaire	4	2	pas d'offre	ATA

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions ⁴⁾ déten- dées	O f f r e s Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
	3. Ebauches en rouleaux pour tôles; larges plats :				
	a - Ebauches en rouleaux pour tôles :				
	1. non plaqués	8	4	8	ATA
	4. Barres (y compris le fil ma- chine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés:				
	b - simplement laminés ou filés à chaud :				
	1. Fil machine : en aciers alliés communé- ment appelés " aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	12	4	-	ATA
	en acier pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA
	en autres aciers alliés :	12	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines) :				
	en aciers alliés com- munément appelés "aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	10	4	9	ATA
	en aciers pour roulements dans le cadre du contin- gent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA
	ex 3. Profilés :				
	en aciers alliés communé- ment appelés "aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	11	4+)	9	ATA
	en acier pour roulements dans le cadre du contin- gent tarifaire	4	4+)	pas d'offre	ATA
	en autres aciers alliés	11	4+)	10	ATA

⁴⁾ profilés percés = 8 %

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	Conces- sions offertes	Offres Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
315 B (suite)		%	%	%	
5. Feuillards :					
a - simplement laminés à chaud, même décapés :					
en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction"	13	4	10	ATA	
en aciers alliés spéciaux	13	4	-	ATA	
en aciers pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA	
en autres aciers alliés	13	4	12	ATA	
6. Tôles :					
a - Tôles dites "magnétiques" :					
1. avec une perte en watts inférieure ou égale à 0.75 W quelle que soit leur épaisseur	libre	4	pas d'offre	ATA	
2. autres :					
avec une perte en watts de plus de 0.75 W jusqu'à 2.3 W/kg quelle que soit leur épaisseur dans le cadre du contin- gent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA	
b - Autres tôles :					
1. simplement laminées à chaud, non décapées :					
en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" ou en aciers alliés spéciaux	15	4	12	ATA	
en autres aciers alliés	15	4	13	ATA	
3. simplement laminées à froid, même décapées, d'une épais- seur de :					
b - moins de 3 mm :					
en aciers alliés communé- ment appelés "aciers alliés de construction" ou en a- ciers alliés spéciaux	18	4	12	ATA	
en autres aciers alliés	18	4	14	ATA	

No. du tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces-	O f f r e s	
			sions deman- dées	Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
	6 b- 4. plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :				
	b- autres (que simplement plaquées):				
	en aciers alliés commu- nément appelés "aciers alliés de construction"	18	4	12	ATA
	en aciers alliés spé- ciaux	18	4	-	ATA
	en autres aciers alliés	18	4	14	ATA
	5. autrement façonnées ou ouvrées :				
	a- simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				
	1. simplement laminées à chaud ou froid, même décapées :				
	en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" ou en aciers alliés spé- ciaux	18	4	-	ATA
	en autres aciers alliés	18	4	13	ATA
	2. plaquées, revêtues, polies ou autre- ment traitées à la surface :				
	b- autres (que simplement plaquées):				
	en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction"	22	4	-	ATA
	en aciers alliés spéciaux	22	4	-	ATA
	en autres aciers alliés	22	4	14	ATA

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	Conces- sions offertes	O f f r e s Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
II) Demande présentée à la FRANCE					
		%	%	%	
7315 A - Acier fin au carbone					
	IV - Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
	b - simplement laminés ou filés à chaud :				
	1. Fil machine	10	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines) :	10	4	-	ATA
	3. Profilés :	11	4 +)	-	ATA
	V - Feuillards :				
	a - simplement laminés à chaud, même décapés :	15	4	-	ATA
	VI - Tôles :				
	a - simplement laminées à chaud, non décapées :	16	4	13	ATA
	b - simplement laminées à chaud, et décapées :	16	4	13	ATA
	c - simplement laminées à froid, même décapées :				
	2. de moins de 3 mm :	16	4	-	ATA
	d - polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :				
	3. polies ou autrement traitées à la surface :	16	4	13	ATA
	e - autrement façonnées ou ouvrées:				
	1. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				
		Droit des autres tôles selon l'espèce.			

+) profilés percés = 8 %

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits ac- tuels	Conces sions deman- dées	O f f r e s Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
		%	%	%	
7315 B -	Aciers alliés				
B1	Aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" :				
IV -	Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
	b - simplement laminés ou filés à chaud :				
	1. Fil machine :	12	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines) :	10	4	10	ATA
	3. Profilés :	11	4+)	-	ATA
V -	Feuillards :				
	a - simplement laminés à chaud, même décapés :				
	1. d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4 % :	15	4	-	ATA
	2. autres :	13	4	-	ATA
VI -	Tôles :				
	a - Tôles dites "magnétiques" :				
	1. présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0.75 W :	22	4	pas d'offre	ATA
	2. autres :	22	4	pas d'offre	ATA
	b - AUTres tôles :				
	1 et 2. simplement laminées à chaud, même décapées :				
	- d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4% :	22	4	-	ATA
	- autres :	18	4	-	ATA
	3. simplement laminées à froid de moins de 3 mm :				
	- d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4 %:	22	4	14	ATA
	ex 4. polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la sur- face :				

profilés percés = 8 %

No. du tarif	Désignation des produits	Droits ac- tuels	Conces- sions deman- dées	Conces- sions offer- tes	O f f r e s Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
B 1					
VI-b					
ex 4.	- revêtues ou autrement traitées à la surface :				
	- d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4 % :	22	4	-	ATA
	- autres :	18	4	--	ATA
ex 5.	- autrement façonnées ou ouvrées :				
	- simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				Droit des autres tôles selon l'espèce ATA
B 2	- Autres aciers alliés :				
IV	- Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
b	- simplement laminés ou filés à chaud :				
1.	Fil machine :	12	4	-	ATA
2.	Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines) :	10	4	10	ATA
3.	Profilés :	11	4+)	-	ATA
V	- Feuillards :				
a	- simplement laminés à chaud, même décapés :	13	4	-	ATA
VI	- Tôles :				
a	- Tôles dites "magnétiques" :				
1.	présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0.75 W :	22	4		pas d'offre ATA
2.	autres :	22	4		pas d'offre ATA
b	- Autres tôles :				
1 et 2.	simplement laminées à chaud, même décapées :	18	4	14	ATA
3.	- simplement laminées à froid, d'une épaisseur de moins de 3 mm :	18	4	-	ATA
ex 4	- revêtues ou autrement traitées à la surface :	18	4	14	ATA
ex 5	- Autrement façonnées ou ouvrées :				
	- simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				Droit des autres tôles selon l'espèce. ATA

+) profilés percés = 8 %

N° du tarif CECA	Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers	Concessions demandées pour la fin de la pé- riode tran- sitoire.	O f f r e s	
				Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI

III. Demandes présentées à l' ITALIE

Remarque : Les concessions ci-après sont offertes dans le cadre d'un contingent tarifaire

			%	%	%	%	
7315	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux nos. 7306 à 7314 inclus						
A	Acier fin au carbone :						
I b	Lingots, blooms, billettes, brames, largets autres que forgés						
2	880-a-2 } - blooms, billettes, brames, largets : 880-b-2 }	15	11,25	2	13,25	ATA	
III	Ebauches en rouleaux pour tôles, larges plats :						
b	882-a-2 - <u>Larges-plats</u>	23	17,25	4	-	-	
IV	Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et <u>profilés</u>						
b	- simplement laminés ou filés à chaud :						
1	885 b - Fil machine	23	16,50	4	19,75	ATA	
2,3	ex 883-a-2 - Barres	22	16,50	4	19,25	ATA	
4	ex 884-a-2 - Profilés	22	16,50	4*	19,25	ATA	

* profilés percés = 8 %

Numéros du tarif CECA	italien	Désignation des produits :	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers		O f f r e s			
			pays CECA	pays CECA	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites	
		II		III	IV	V	VI	
			%	%	%	%		
7315 A (suite)								
V		<u>Feuillards :</u>						
a	886-a-2	- simplement laminés à chaud, même décapés	23	16,50	4	-	-	
VI		<u>Tôles</u>						
a	891-a-2	- simplement laminées à chaud, non décapées	23	17,25	4	20,25	ATA	
b	ex 891-b-2	- simplement laminées à chaud et décapées	23	17,25	4	-	-	
c ₂	ex 891-b-2	- simplement laminées à froid et décapées, d'une						
	ex alpha-	épaisseur inférieure à 3 mm.	23	17,25	4	-	-	
	beta-gamma							
B		<u>Aciers alliés :</u>						
I b		<u>Lingots, blooms, billettes, brames et largets</u>						
		autres que forgés :						
2	880-a-3							
aa)	880-b-3	- blooms, billettes, brames et largets :						
		en acier de construction						
		11. de décolletage et à ressorts	15	11,25	2	13,25	ATA	
	ex gamma	12. autres, d'une teneur en Ni. :						
		- de 1,6 % et moins	15	4	2	9,50	ATA	
		- de plus de 1,6 %	15	4	2	9,50	ATA	
bb)	beta	- en acier rapide	15	4	2	9,50	ATA	
cc)	ex alpha	- en acier inoxydable	15	4	2	9,50	ATA	
dd)	ex gamma	- en acier pour roulements	15	3,5	2	9,25	ATA	
ee)	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	15	4	2	9,50	ATA	
ff)	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	15	4	2	9,50	ATA	

Numéros du tarif CECA italien		Désignation des produits	Droits actuels : vis-à-vis des pays tiers pays CECA		Conces- sions demandées	o f f r e s Conces- sions offertes Pays à qui les offres sont faites	
I		II	III		IV	V	VI
			%	%	%	%	
7315 B (suite)		<u>Ebaûches en rouleaux pour tôles; larges-plats</u>					
III		<u>- larges-plats :</u>					
b	882-a-3	- en acier de construction					
1		aa) de décolletage et à ressorts	20	17,25	4	-	-
	ex gamma	bb) autres, d'une teneur en Ni :					
		- de 1,6 % et moins	20	7	4	-	-
		- de plus de 1,6 %	20	7	4	-	-
2	beta	- en acier rapide	20	6	4	-	-
3	ex alpha	- en acier inoxydable	20	7	4	-	-
4	ex gamma	- en acier pour roulements	20	5	4	-	-
5	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	20	5	4	-	-
6	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	20	6	4	-	-
IV		<u>Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :</u>					
b		- simplement laminés ou filés à chaud					
1	885 -c	- <u>Fil machine</u>					
aa)		- en acier de construction :					
	ex 3	11. de décolletage et à ressorts	22	16,50	4	19,25	ATA
		12. autres, d'une teneur en Ni :					
		- de 1,6 % et moins	22	7	4	14,50	ATA
		- de plus de 1,6 %	22-20	5	4	13,50-12,50	ATA
bb)	2	- en acier rapide	20	5	4	12,50	ATA
cc)	ex 1	- en acier inoxydable	22-20	7	4	14,50-13,50	ATA
dd)	ex 3	- en acier pour roulements	22	5	4	13,50	ATA

Numéros du CECA	tarif italien	Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers pays CECA		Conces- sions demandées	O f f r e s Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I		II	III		IV	V	VI
			%	%	%	%	
7315 B (suite)							
IV							
bl							
1 ee)	ex 1	- en acier réfractaire et en acier à					
	ex 3	aimants	22-20	5	4	13,50-12,50	ATA
ff)	ex 3	- en acier à outils et en autres aciers					
		alliés	22	5	4	13,50	ATA
2,3	ex 883-a-3	- <u>Barres</u>					
aa)		- en acier de construction					
		11. de décolletage et à ressorts	22	16,50	4	19,25	ATA
	ex gamma	12. autres, d'une teneur en Ni. :					
	ma	- de 1,6 % et moins :	22	7	4	14,50	ATA
		- de plus de 1,6 % :	22	6	4	14	ATA
bb)	beta	- en acier rapide	20-16	5	4	12,50-10,50	ATA
cc)	ex alpha	- en acier inoxydable	22-20	7	4	14,50-13,50	ATA
dd)	ex gamma	- en acier pour roulements	22	5	4	13,50	ATA
ee)	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	22-20	5	4	13,50-12,50	ATA
	ex gamma						
ff)	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers					
		alliés	22	5	4	13,50	ATA
4	ex 884-a-3	- <u>Profilés</u>					
aa)		- en acier de construction					
		11. de décolletage et à ressorts	22	16,50	4 *	19,25	ATA
	ex gamma	12. autres, d'une teneur en Ni. :					
		- de 1,6 % et moins	22	7	4 *	14,50	ATA
		- de plus de 1,6 %	22	6	4 *	14	ATA

* profilés percés = 8 %

* profilés percés = 8 %

Numéros CECA	du tarif italien	Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des		Concessions demandées	O f f r e s Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
			pays tiers	pays CECA			
	I	II	III		IV	V	VI
			%	%	%	%	
7315 B (suite)							
IV -b							
4						12,50-11,50	
bb)	beta	- en acier rapide	20-18	5	4 *	~~12,50-11,50~~	ATA
cc)	ex alpha	- en acier inoxydable	22-20	7	4 *	14,50-13,50	ATA
dd)	ex gamma	- en acier pour roulements	22	5	4 *	13,50	ATA
ee)	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	22-20	5	4 *	13,50-12,50	ATA
ff)	ex gamma						
ff)	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	22	5	4 *	13,50	ATA
V a	886-a-3	<u>Feuillards</u>					
a		- simplement laminés à chaud, nœuds découpés :					
1		- en acier de construction					
	ex gamma	aa) de décolletage et à ressorts	22	16,50	4	-	-
		bb) autres, d'une teneur en Ni :	22	7	4	-	-
		- de 1,6 % et moins :	22	7	4	-	-
		- de plus de 1,6 % :	22	7	4	-	-
2	beta	- en acier rapide	22	6	4	-	-
3	ex alpha	- en acier inoxydable	22	7	4	-	-
4	ex gamma	- en acier pour roulements :	22	5	4	-	-
5	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	22	5	4	-	-
	ex gamma						
6	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	22	6	4	-	-
c	ex-886-b	- plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface				-	-
1 aa)		- simplement plaqués, laminés à chaud				-	-

* profilés percés = 8 %

droits des feuillards
non plaqués selon l'espèce.

Numéros du tarif CECA		italien	Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers		pays CECA	Conces- sions demandées	O f f r e s	
I			II	III		IV	V	VI	
				%		%	%	%	
7315 B (suite) VI			<u>Tôles</u>						
a		ex 891 ex a-3-gamma ex b-3-gamma	- Tôles dites "magnétiques" :						
1			- présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 W.	23	17,25	4*	20,25	ATA	
2			- autres	23	17,25	4	20,25	ATA	
b			- Autres tôles :						
1,2		a-3, ex b-3	- simplement laminées à chaud, non décapées ou décapées :						
aa)		ex gamma	- en acier de construction :						
			11. de décolletage et à ressorts	23	17,25	4	-	-	
			12. - autres, d'une teneur en Ni.:						
			- de 1,6 % et moins	23	7	4	-	-	
			- de plus de 1,6 %	23-20-19	7	4	-	-	
bb)		beta	- en acier rapide	20-18	6	4	-	-	
cc)		ex alpha	- en acier inoxydable	23-20-19	7	4	-	-	
dd)		ex gamma	- en acier pour roulements	23	5	4	-	-	
ee)		ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	23-20-19	5	4	-	-	
		ex gamma							

* Droit maximum imposé 23 12 56

* Droit suspendu jusqu'au 31.12.56

Numéros CECA	du tarif italien	Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des		Conces- sions demandées	O f f r e s	
			pays tiers	pays CECA		Conces- sions offertes	Pays à qui les offres sont faites
I		II	III		IV	V	VI
			%	%	%	%	
7315 B (suite) VI b 1,2 ff)	ex 891-a-3, ex b-3 (suite) ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	23-20-19	6	4	-	-
- 3 bb)	ex 891-ex b-3	- simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur inférieure à 3 mm :					
11.		- en acier de construction					
	ex gamma	111. de décolletage et à ressorts	23	17,25	4	-	-
	ex II-III	112. autres, d'une teneur en Ni :					
		- de 1,6 % et moins	23	7	4	-	-
		- de plus de 1,6 %	23-19	7	4	-	-
12.	beta	- en acier rapide	20	6	4	-	-
13.	ex alpha-	- en acier inoxydable	23-19	7	4	-	-
	ex II-III	- en acier pour roulements					
14.	ex gamma-	- en acier pour roulements	23	5	4	-	-
	ex II-III						
15.	ex alpha-	- en acier réfractaire et en acier à aimants	23-19	5	4	-	-
	ex II-III						
16.	ex gamma-	- en acier à outils et en autres aciers alliés	23-19	6	4	-	-
	ex II-III						

Négociations tarifaires de 1956

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Note introductive.

En réponse aux demandes de concessions portant sur les aciers spéciaux adressées par la République d'Autriche à l'Allemagne et la France, la Haute Autorité a fondé ses offres sur la consolidation des droits actuellement appliqués par ces deux pays vis-à-vis des pays tiers. Elle a établi sur cette base une liste d'offres datée du 16 février 1956.

A la suite des premières conversations bilatérales avec la Délégation autrichienne, la Haute Autorité a offert, dans un esprit de conciliation, des concessions plus larges sur les tarifs allemands et français. Les taux de droits proposés par la Haute Autorité aux termes de cette offre complémentaire sont précisés dans la liste ci-jointe. Toutefois, cette offre est faite dans le cadre de contingents tarifaires pour les positions pour lesquelles le nouveau taux offert constitue un abaissement par rapport au droit proposé dans la liste initiale d'offres de la Haute Autorité (liste transmise le 16 février 1956).

Les contingents tarifaires seront établis dans des conditions assurant à l'Autriche le maintien intégral de ses exportations traditionnelles d'aciers spéciaux vers l'Allemagne et la France.

Les importations en France et en Allemagne de produits soumis à un contingent tarifaire qui seront réalisées en dehors du contingent, seront passibles d'un droit d'un montant égal à celui proposé dans la liste initiale d'offres de la Haute Autorité du 16 février 1956 (consolidation des droits actuellement appliqués).

Genève, le 17 février 1956.

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité de la
Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits ac- tuels	Conces- sions deman- dées	O f f r e s	
				Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
	I) <u>Demande présentée à la REPUBLIQUE FEDERALE</u> <u>d'Allemagne</u>				
		%	%	%	
7315	<u>Aciers alliés et acier fin au carbone,</u> <u>sous les formes indiquées aux numéros</u> <u>7306 à 7314 inclus :</u>				
	A - Acier fin au carbone :				
	1. Lingots, blooms, billettes, brames, largets :				
	b - autres (que forgés) :				
	1. Lingots :				
	a)- non plaqués	8	1	-	ATA
	2. Blooms, billettes, brames, largets :				
	a)- non plaqués	8	2	-	ATA
	4. Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
	b - simplement laminés ou filés à chaud 10		4	-	ATA
	5. Feuillards :				
	a - simplement laminés à chaud, même décapés	15	4	-	ATA
	6. Tôles :				
	a - simplement laminées à chaud, non décapées	15	4	8	ATA
	b - simplement laminées à chaud, et décapées)	15	4	8	ATA
	c - simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur de :				
	2. moins de 3 mm.	16	4	10	ATA
	d - plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :				
	3. autres (que simplement plaquées ou revêtues, p.e. polies)	16	4	-	ATA

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits ac- tuels	Conces- sions deman- dées	O f f r e s Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 A (suite)		%	%	%	
6. Tôles (suite)					
e - autrement façonnées ou ouvrées :					
1. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire:					
a - simplement laminées à chaud ou à froid, même décapées					
		16	4	10	ATA
b - plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :					
3. autres (que simplement plaquées ou revêtues) p.e. polies					
		16	4	10	ATA
B - Aciers alliés :					
1. Lingots, blooms, billettes, brames, largets :					
b - autres (que forgés) :					
1. Lingots :					
a. non plaqués					
		8	1	-	ATA
en aciers pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire					
		4	1	pas d'offre ATA	
2. Blooms, billettes, brames, largets :					
a. non plaqués					
		8	2	8	ATA
en aciers pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire					
		4	2	pas d'offre ATA	
3. Ebauches en rouleaux pour tôles, larges plats :					
a - Ebauches en rouleaux pour tôles :					
1. non plaqués					
		8	4	8	ATA
4. Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :					
b - simplement laminés ou filés à chaud :					

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions dées	O f f r e s Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
4 - b- 1.	Fil machine :				
	en aciers alliés communément appelés " aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	12	4	-	ATA
	en acier pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA
	en autres aciers alliés :	12	4	-	ATA
2.	Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines):				
	en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	10	4	8	ATA
	en aciers pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA
ex 3.	Profilés :				
	en aciers alliés communément appelés " aciers alliés de construction" et en aciers alliés spéciaux	11	4 +)	8	ATA
	en acier pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4 +)	pas d'offre	ATA
	en autres aciers alliés	11	4 +)	8	ATA
5.	Feuillards				
a -	simplement laminés à chaud, même décapés :				
	en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction"	13	4	8	ATA
	en aciers alliés spéciaux	13	4	-	ATA
	en aciers pour roulements dans le cadre du contingent tarifaire	4	4	pas d'offre	ATA
	en autres aciers alliés	13	4	8	ATA
profilés percés = 8 %					

No. du tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	o f f r e s Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
6. Tôles					
a - Tôles dites "magnétiques" :					
1. avec une perte en watts inférieure ou égale à 0.75 W quelle que soit leur épaisseur					
	libre	4	pas d'offre	ATA	
2. autres : avec une perte en watts de plus de 0.75 W jusqu'à 2.3 W/Kg quelle que soit leur épaisseur dans le cadre du contingent tarifaire					
	4	4	pas d'offre	ATA	
b - Autres tôles :					
1. simplement laminées à chaud, non décapées : en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" ou en aciers alliés spéciaux					
	15	4	8	ATA	
en autres aciers alliés					
	15	4	8	ATA	
3. simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur de :					
b - moins de 3 mm :					
en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" ou en aciers alliés spéciaux					
	18	4	10	ATA	
en autres aciers alliés					
	18	4	10	ATA	
4. plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :					
b -autres (que simplement plaquées) :					
en aciers alliés communé- ment appelés " aciers alliés de construction"					
	18	4	10	ATA	
en aciers alliés spéciaux					
	18	4	-	ATA	
en autres aciers alliés					
	18	4	10	ATA	

No. du Tarif	Désignation des produits	Conces- sions		O f f r e s	
		Droits actuels	deman- dées	Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
315 B (suite)		%	%	%	
6-b - 5. autrement façonnées ou ouvrées :					
a - simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangu- laire :					
1. simplement laminées à chaud ou froid, même décapées :					
en aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" ou en aciers alliés spéciaux					
	18	4	-	ATA	
en autres aciers alliés					
	18	4	10	ATA	
2. plaquées, revêtues, polies ou autrement traitées à la surface :					
b- autres (que simplement plaquées) :					
en aciers alliés commu- nément appelés "aciers alliés de construction"					
	22	4	-	ATA	
en aciers alliés spéciaux					
	22	4	-	ATA	
en autres aciers alliés					
	22	4	10	ATA	

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces-	O f f r e s	
			sions deman- dées	Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
II) <u>Demande présentée à la FRANCE</u>					
7315 A	- Acier fin au carbone	%	%	%	
IV -	Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
	b- simplement laminés ou filés à chaud :				
	1. Fil machine	10	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines)	10	4	-	ATA
	3. Profilés	11	4 +)	-	ATA
V -	Feuillards :				
	a- simplement laminés à chaud, même décapés	15	4	-	ATA
VI-	Tôles :				
	a- simplement laminées à chaud, non décapées	16	4	8	ATA
	b- simplement laminées à chaud, et décapées	16	4	8	ATA
	c- simplement laminées à froid, même décapées :				
	2. de moins de 3 mm.	16	4	-	ATA
	d- polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :				
	3. polies ou autrement traitées à la surface	16	4	10	ATA
	e- autrement façonnées ou ouvrées :				
	1. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire				
		Droit des autres tôles selon l'espèce			

profilés percés = 8 %

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits actuels	Conces- sions deman- dées	Conces- sions offertes	O f f r e s Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
		%	%	%	
<u>7315 B - Aciers alliés</u>					
B1 - Aciers alliés communément appelés "aciers alliés de construction" :					
IV - Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :					
b- simplement laminés ou filés à chaud :					
	1. Fil machine	12	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines)	10	4	8	ATA
	3. Profilés	11	4 +)	-	ATA
V - Feuillards :					
a- simplement laminés à chaud, même décapés :					
	1. d'une teneur en éléments d'alliage inférieure à 4%	15	4	-	ATA
	2. autres	13	4	-	ATA
VI- Tôles :					
a- Tôles dites "magnétiques":					
	1. présentant, quelle que soit leur épais- seur, une perte en watts inférieure ou égale à 0.75 W.	22	4	pas d'offre	ATA
	2. autres	22	4	pas d'offre	ATA
b- Autres tôles :					
	1 et 2. simplement laminées à chaud, même décapées :				
	- d'une teneur en élé- ments d'alliage infé- rieure à 4 %	22	4	-	ATA
	- autres	18	4	-	ATA

+) profilés percés = 8 %

No. du Tarif	Désignation des produits	Droits ac- tuels	Con- ces- sions deman- dées	O f f r e s	
				Conces- sions offer- tes	Pays à qui les offres sont faites
I	II	III	IV	V	VI
7315 B (suite)		%	%	%	
B1-VI- b	3. simplement laminées à froid de moins de 3 mm :				
	- d'une teneur en éléments d'al- liage inférieure à 4 %	22	4	10	ATA
	ex 4. polies, plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :				
	- revêtues ou autrement traitées à la surface :				
	- d'une teneur en éléments d'allia- ge inférieure à 4 %	22	4	-	ATA
	- autres	18	4	-	ATA
	ex 5. autrement façonnées ou ouvrées :				
	- simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				Droit des autres tôles selon l'espèce
B2	- Autres aciers alliés :				
IV-	Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :				
	b- simplement laminés ou filés à chaud :				
	1. Fil machine	12	4	-	ATA
	2. Barres (y compris les barres creuses pour le forage des mines)	10	4	8	ATA
	3. Profilés	11	4 +)	-	ATA
V-	Feuillards :				
	a- simplement laminés à chaud, même décapés	13	4	-	ATA
VI-	Tôles :				
	a- Tôles dites "magnétiques" :				
	1. présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts in- férieure ou égale à 0.75 W.	22	4	pas d'offre	ATA
	2. autres	22	4	pas d'offre	ATA
	b- Autres tôles :				
	1 et 2. simplement laminées à chaud, même décapées :	18	4	8	ATA
	3. simplement laminées à froid, d'une épaisseur de moins de 3 mm.	18	4	-	ATA
	ex 4. revêtues ou autrement traitées à la surface	18	4	10	ATA
	ex 5. autrement façonnées ou ouvrées :				
	- simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire :				Droit des autres tôles selon l'espèce

profilés percés = 8 %

Négociations tarifaires de 1956.

Liste codifiée des offres faites par la Haute
Autorité de la Communauté Européenne du Charbon
et de l'Acier.

Note introductive.

Par rapport à la liste d'offres transmise par la Haute
Autorité le 16 février dernier en réponse aux demandes présentées
à la Haute Autorité par la délégation autrichienne sur les aciers
spéciaux, la Haute Autorité dans un esprit de conciliation a offert
des concessions plus larges sur les tarifs allemands et français
dans une liste datée du 17 février.

La liste ci-jointe constitue dans le même esprit une
offre améliorée concernant les droits italiens sur les aciers
spéciaux qui ont fait l'objet de demandes de la part de l'Autriche.
Ces offres sont faites dans le cadre de contingents tarifaires
qui seront établis de façon à permettre à l'Autriche de maintenir
intégralement ses exportations traditionnelles d'aciers spéciaux
vers l'Italie.

Liste codifiée des offres faites par la Haute Autorité
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Numéros du Tarif CECA		Désignation des produits	Droits ac- tuels vis- à-vis des pays tiers		Concessions demandées pour la fin de la période transitoire	Conces- sions offer- tes		Pays à qui les offres sont faites
I	italien		III	CECA		du 1. 5.56 au 30.4.57 Va	à par- tir du 1.5.57 Vb	
			%	%	%	%	%	
			Demandes présentées à l'ITALIE					
			Remarque : Les concessions ci-après sont offertes dans le cadre d'un contingent tarifaire.					
7315		<u>Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux nos. 7306 à 7314 inclus</u>						
A		<u>Acier fin au carbone</u>						
I b		<u>Lingots, blooms, billettes, brames, largets, autres que forgés</u>						
2	880-a-2) 880-b-2)	- blooms, billettes, brames, largets :	15	11,25	2	12,25	10,50	ATA
III		<u>Ebauches en rouleaux pour tôles, larges plats</u>						
b	882-a-2	- <u>Larges-plats</u> :	23	17,25	4	-	-	ATA
IV		<u>Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :</u>						
b		- simplement laminés ou filés à chaud :						
1	885b	- Fil machine:	23	16,50	4	18	14,50	ATA
2,3	ex 883-a-2	- Barres :	22	16,50	4	18	14,50	ATA
4	ex 884-a-2	- Profilés :	22	16,50				
		- non percés :			4	18	14,50	ATA
		- percés :			8	19,25	18,50	ATA

Numéros du tarif CECA		Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers		Conces- sions de- mandées pour la fin de la période transitoire	O f f r e s Concessions offertes du 1.5.56 au 30.1.57		Pays à qui les offres sont faites
I	italien		III	IV		Va	Vb	
			%	%	%	%	%	
7315 A (suite)								
V		<u>Feuillards :</u>						
a	886-a-2	- simplement laminés à chaud, même décapés :	23	16,50	4	-	-	ATA
VI		<u>Tôles :</u>						
a	891-a-2	- simplement laminées à chaud, non décapées :	23	17,25	4	18,75	15	ATA
b ex	891-b-2	- simplement laminées à chaud et décapées :	23	17,25	4	-	-	ATA
c 2 ex	891-b-2	- simplement laminées à froid et décapées,						
	ex alpha-	d'une épaisseur inférieure à 3 mm :	23	17,25	4	-	-	ATA
	beta-gamma							
B		<u>Aciers alliés :</u>						
I b		<u>Lingots, blooms, billettes, brames et largets</u>						
		autres que forgés :						
2	880-a-3	blooms, billettes, brames et largets :						
aa	880-b-3	- en acier de construction :						
		11. de décolletage et à ressorts :	15	11,25	2	12,25	10,50	ATA
		12. autres, d'une teneur en Ni. :						
		- de 1,6 % et moins :	15	4	2	8	8	ATA
		- de plus de 1,6 % :	15	4	2	8	8	ATA
bb	beta	- en acier rapide :	15	4	2	8	8	ATA
cc	ex alpha	- en acier inoxydable :	15	4	2	8	8	ATA
dd	ex gamma	- en acier pour roulements :	15	3,5	2	8,75	8,75	ATA
ee	(ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants :	15	4	2	8	8	ATA
	(ex gamma							
ff	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers	15	4	2	8	8	ATA
		alliés						

Numéros du tarif		Désignation des produits	Droits actuels		Conces- sions deman- dées pour la fin de la période transi- toire	O f f r e s		Pays à qui les offres sont faites
CECA	italien		vis-à-vis des pays tiers	des pays CECA		Concessions offertes du 1.5. 56 au 30 4.57	à par- tir du 1.5. 57	
I		II	III		IV	Va	Vb	VI
			%	%	%	%	%	
7315 B (suite)		<u>Ebauches en rouleaux pour tôles; larges-</u>						
III		<u>plats</u>						
b	882-a-3	- <u>larges-plats</u> :						
I		- en acier de construction :						
		aa) de décolletage et à ressorts :	20	17,25	4	-	-	ATA
		bb) autres, d'une teneur en Ni. :						
	ex gamma	- de 1,6 % et moins :	20	7	4	-	-	ATA
		- de plus de 1,6 % :	20	7	4	-	-	ATA
2	beta	- en acier rapide :	20	6	4	-	-	ATA
3	ex alpha	- en acier inoxydable :	20	7	4	-	-	ATA
4	ex gamma	- en acier pour roulements :	20	5	4	-	-	ATA
5	ex alpha)	- en acier réfractaire et en acier à aimants	20	5	4	-	-	ATA
	ex gamma)							
6	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers						
		alliés	20	6	4	-	-	ATA
IV		<u>Barres</u> (y compris le fil machine et les						
		barres creuses pour le forage des mines) et						
		<u>profilés</u> :						
b		- simplement laminés ou filés à chaud :						
1	885-c	- <u>Fil machine</u> :						
aa		- en acier de construction :						
		11. de décolletage et à ressorts :	22	16,50	4	18	14,50	ATA
	ex 3	12. autres, d'une teneur en Ni.:						
		- de 1,6 % et moins :	22	7	4	13	13	ATA
		- de plus de 1,6 % :	22-20	5	4	11	11	ATA
bb	2	- en acier rapide	20	5	4	11	11	ATA
cc	ex 1	- en acier inoxydable :	22-20	7	4	13	13	ATA
dd	ex 3	- en acier pour roulements :	22	5	4	11	11	ATA

Numéros du tarif		Désignation des Produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers		Conces- sions de mandées pour la fin de la période transi- toire	O f f r e s		Pays à qui les offres sont faites
CECA	italien			pays CECA		Concessions offertes du 1.5. au 30 4.57	à par- tir du 1.5. 57	
I		II	III		IV	Va	Vb	VI
			%	%	%	%	%	
7315 B (suite)								
IV b								
1 ee	ex 1	- en acier réfractaire et en acier à aimants :	22-20	5	4	11	11	ATA
	ex 3							
ff	ex 3	- en acier à outils et en autres aciers alliés :	22	5	4	11	11	ATA
2,3	ex 883-a-3	<u>Barres</u>						
aa		- en acier de construction :						
		11. de décolletage et à ressorts :	22	16,50	4	18	14,50	ATA
		12. autres, d'une teneur en Ni :						
	ex gamma	- de 1,6 % et moins :	22	7	4	13	13	ATA
		- de plus de 1,6 %	22	6	4	12	12	ATA
bb	beta	- en acier rapide :	20-16	5	4	11	11	ATA
cc	ex alpha	- en acier inoxydable :	22-20	7	4	13	13	ATA
dd	ex gamma	- en acier pour roulements :	22	5	4	11	11	ATA
ee	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants :	22-20	5	4	11	11	ATA
	ex gamma							
ff	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés :	22	5	4	11	11	ATA
4	ex 884-a-3	<u>Profilés :</u>						
		<u>Non percés :</u>						
aa		- en acier de construction :						
		11. de décolletage et à ressorts :	22	16,50	4	18	14,50	ATA
		12. autres, d'une teneur en Ni. :						
	ex gamma	- de 1,6 % et moins :	22	7	4	13	13	ATA
		- de plus de 1,6 % :	22	6	4	12	12	ATA

Numéros du tarif		Désignation des Produits	Droits actuels vis-à-vis des pays tiers		Concessions demandées pour la fin de la période transitoire	O f f r e s		Pays à qui les offres sont faites
CECA	italien					Concessions offertes : du 1.5. 56 au 30. 4.57	à par-tir du 1.5.57	
I		II	III		IV	Va	Vb	VI
			%	%	%	%	%	
7315 B (suite)								
IV-b								
4								
bb	beta	- en acier rapide :	20-18	5	4	11	11	ATA
cc	ex alpha	- en acier inoxydable :	22-20	7	4	13	13	ATA
dd	ex gamma	- en acier pour roulements :	22	5	4	11	11	ATA
ee	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	22-20	5	4	11	11	ATA
	ex gamma							
ff	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	22	5	4	11	11	ATA
		<u>Percés :</u>						
aa		- en acier de construction :						
	ex gamma	11. de décolletage et à ressorts :	22	16,50	8	19,25	18,50	ATA
		12. autres, d'une teneur en Ni. :						
		- de 1,6 % et moins :	22	7	8	14,50	14,50	ATA
		- de plus de 1,6 % :	22	6	8	14	14	ATA
bb	beta	- en acier rapide :	20-18	5	8	12	12	ATA
cc	ex alpha	- en acier inoxydable :	22-20	7	8	14	14	ATA
dd	ex gamma	- en acier pour roulements :	22	5	8	13,50	13,50	ATA
ee	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants :	22-20	5	8	13	13	ATA
	ex gamma							
ff	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés :	22	5	8	13,50	13,50	ATA
V		<u>Feuillards</u>						
a	886-a-3	- simplement laminés à chaud, même décapés :						
1		- en acier de construction :						
	ex gamma	aa- de décolletage et à ressorts :	22	16,50	4	-	-	ATA
		bb - autres, d'une teneur en Ni. :						
		- de 1,6 % et moins :	22	7	4	-	-	ATA

Numéros du tarif		Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des		Concessions demandées pour la fin de la période transitoire	O f f r e s		Pays à qui les offres sont faites
CECA	italien		pays tiers	pays CECA		Concessions offertes du 1.5.56 au 30.4.57	à par-tir du 1.5.57	
I		II	III		IV	Va	Vb	VI
7315 B (suite)			%	%	%	%	%	
Va ₁	ex gamma	bb						
2	beta	- de plus de 1,6 %	22	7	4	-	-	ATA
3	ex alpha	- en acier rapide :	22	6	4	-	-	ATA
4	ex gamma	- en acier inoxydable :	22	7	4	-	-	ATA
5	ex alpha	- en acier pour roulements :	22	5	4	-	-	ATA
6	ex gamma	- en acier réfractaire et en acier à aimants	22	5	4	-	-	ATA
	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	22	6	4	-	-	ATA
c	ex 886-b	- plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface :						
1 aa		- simplement plaqués, laminés à chaud :		droits des feuil-	4	-	-	ATA
				lards non plaqués selon l'espèce				
VI	ex 891	<u>Tôles</u>						
a		Tôles dites "magnétiques"						
1	ex a-3-gamma	- présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts inférieure ou égale à 0,75 W.	23	17,25	4	pas d'offre	"	ATA
	ex b-3-gamma	- autres :	23	17,25	4			ATA
2		- autres tôles :						
b		- simplement laminées à chaud, non découpées ou découpées :						
1,2	a-3, ex b-3	- en acier de construction :						
aa		11. de décolletage et à ressorts :	23	17,25	4	-	-	ATA
	ex gamma	12. - autres, d'une teneur en Ni.:						
		- de 1,6 % et moins :	23	7	4	-	-	ATA
		- de plus de 1,6 % :	23-20-19	7	4	-	-	ATA

Numéros du tarif		Désignation des produits	Droits actuels vis-à-vis des		Concessions demandées pour la fin de la période de transitoire	O f f r e s		Pays à qui les offres sont faites
CECA	italien		pays tiers	pays CECA		Concessions offertes du 1.5.56 au 30.4.57	à partir du 1.5.57	
I		II	III		IV	Va	Vb	VI
			%	%	%	%	%	
73I5 B (suite)								
VI								
b 1,2								
bb	beta	- en acier rapide :	20-18	6	4	-	-	ATA
cc	ex alpha	- en acier inoxydable :	23-20-19	7	4	-	-	ATA
dd	ex gamma	- en acier pour roulements :	23	5	4	-	-	ATA
ee	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	23-20-19	5	4	-	-	ATA
	ex gamma							
ff	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	23-20-19	6	4	-	-	ATA
3bb	ex 891-ex b-3	- simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur inférieure à 3 mm. :						
11.		- en acier de construction						
	ex gamma	111. de décolletage et à ressorts :	23	17,25	4	-	-	ATA
	ex II-III	112. autres, d'une teneur en Ni. :						
		- de 1,6 % et moins :	23	7	4	-	-	ATA
		- de plus de 1,6 %	23-19	7	4	-	-	ATA
12.	beta	- en acier rapide	20	6	4	-	-	ATA
13.	ex alpha	- en acier inoxydable :	23-19	7	4	-	-	ATA
	ex II-III							
14.	ex gamma	- en acier pour roulements :	23	5	4	-	-	ATA
15.	ex alpha	- en acier réfractaire et en acier à aimants	23-19	5	4	-	-	ATA
	ex II-III							
	ex gamma	- en acier à outils et en autres aciers alliés	23-19	6	4	-	-	ATA
16.	ex II-III							
	ex gamma							
	ex II-III							

Genève, le 19 mars 1956.

Liste modifiée des offres faites aux U.S.A. par la
Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'acier

I. REPUBLIQUE FEDERALE
D'ALLEMAGNE

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
7313	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid			
	B autres tôles :			
	I simplement laminées à chaud, non décapées, d'une épaisseur :			
				
	d. de moins de 0,50 mm :	22	-	22
	II simplement laminées à chaud et décapées, d'une épaisseur :			
				
	d. de moins de 0,50 mm :	22	-	22
	III simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur :			
				
	b. de 2 mm inclus à 3 mm exclus	18	-	18
	c. de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus	22	-	15
	d. de moins de 0,50 mm :			
	- en acier non allié spécial (1)	22	-	15
	- autres	22	-	22
	IV simplement lustrées, polies ou glacées	22	15	15

(1) C $\angle$ 0,6% S $\angle$ 0,04% P $\angle$ 0,04% S+P $\angle$ 0,07%

./.

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
7313 (suite)	B			
	V plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :			
				
	c. étamées, d'une épaisseur :			
				
	2. de moins de 0,50 mm	18	-	18
	d. zinguées ou plombées	20	15	15
	e. autres			
	1. plaquées	18	15	15
	2. autres	22	15	-

II.

FRANCE

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes.
I	II	III	IV	V
7312 A	Feuillards en fer ou en acier, simplement laminés à chaud, même décapés :	15	-	12
7313	Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid : B autres tôles III simplement laminées à froid, même décapées, d'une épaisseur : a. de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus - en acier non allié spécial (1)	16	-	16
	IV simplement lustrées, polies ou glacées : a - en acier non allié spé- cial (1)	16	-	16
	V plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface d. zinguées ou plombées	18	-	17
7315	Aciers alliés et acier fin au carbone B aciers alliés.			

(1) C $\angle$ 0,6 % S $\angle$ 0,04 % P $\angle$ 0,04 % S + P $\angle$ 0,07 %

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
7315 (suite)				
	IV Barres (y compris le fil ma- chine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés b. simplement laminés ou fi- lés à chaud - en aciers alliés de cons- truction 3. profilés	11	-	8 (1)
	V Feuillards a. simplement laminés à chaud, même décapés - en aciers alliés (autres que de construction) :	13	-	8 (1)

(1) Il est rappelé que les offres de concessions en matière d'aciers spéciaux sont faites dans le cadre de contingents tarifaires.

III. ITALIE (1)

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes	
				V	
I	II	III	IV	jusqu'au 30.4.57	à partir du 1.5.57
7308	Ebauches en rouleaux pour tôles en fer ou en acier				
	B plaqués	15	-	13,25	11,5
7311	A				
	I Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud				
	c. autres profilés				
	- non percés	22	-	17	13,5
	- percés	22	-	22	18,5
7312	Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid :				
	C plaqués, revêtus ou autre- ment traités à la surface				
	III étamés, d'une épaisseur :				
	b. de moins de 0,50 mm				
	- de plus de 0,35 mm	23	-	20	16,5
	- de 0,35 mm et moins	23	-	18	14,5
7313	Tôles de fer ou d'acier, lami- nées à chaud ou à froid :				
	B autres tôles :				
	I simplement laminées à chaud, non découpées, d'une épais- seur :				
					
	d. de moins de 0,50 mm	23	-	18,75	15

(1) Toutes les offres de ce pays sont faites dans le cadre de contingents tarifaires.

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
				jusqu'au 30.4.57
				à partir du 1.5.57
7313 (suite)	B			
	II simplement laminées à chaud et décapées, d'une épaisseur:			
	a. de 3 mm ou plus	23	-	17,75 14
	b. de 2 mm inclus à 3 mm exclus	23	-	17,75 14
	c. de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus			
	- de plus de 1 mm	23	-	17,75 14
	- de 1 mm et moins	23	-	18,75 15
	d. de moins de 0,50 mm	23	-	18,75 15
	III simplement laminées à froid, même décapées, d'une épais- seur :			
				
	c. de 0,50 mm inclus à 2 mm exclus			
	- de plus de 1 mm	23	-	17,75 14
	- de 1 mm et moins	23	-	18,75 15
	d. de moins de 0,50 mm	23	-	18,75 15
	IV simplement lustrées, polies ou glacées	23	-	18,75 15
	V plaquées, revêtues ou autre- ment traitées à la surface			
				
	c. étamées, d'une épaisseur :			
	1. de 0,50 mm ou plus	23	-	18,75 15
	d. zinguées ou plombées	23	-	18,75 15
	VI autrement découpées ou ou- vrées			
	a. simplement découpées de forme autre que carrée ou rectangulaire			
				
	3. autres	23	-	20,75 17

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
				jusqu'au 30.4.57
				à partir du 1.5.57
7315	Aciers alliés et acier fin au carbone sous les formes indiquées au nos 7306 à 7314 inclus :			
	A Acier fin au carbone			
	VI Tôles :			
	b. simplement laminées à chaud et décapées	23	-	18,75 15
	B Aciers alliés			
	VI Tôles :			
				
	b. autres tôles			
	2. simplement laminées à chaud et décapées :			
	- en aciers de décol- letage ou à ressorts	23	-	18,75 15
	- autres	23-20-19	-	11 à 13 11 à 13 (1) (1)
	3. simplement laminées à froid même décapées, d'une épaisseur :			
				
	bb. de moins de 3 mm - en aciers de dé- colletage ou à ressorts	23	-	18,75 15
	- autres	23-20-19	-	11 à 13 11 à 13 (1) (1)
	4. polies, plaquées, re- vêtues ou autrement traitées à la surface			
	- en aciers de décol- letage ou à ressorts	23	-	18,75 15
	- autres	23-20-19	-	11 à 13 11 à 13 (1) (1)

(1) Selon la nuance de l'acier.

n° du tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Conces- sions offertes
I	II	III	IV	V
				jusqu'au 30.4.57
				à partir du 1.5.57

7316 Eléments de voies ferrées en
fer ou en acier : rails, contre-
rails etc.

.....

B contre-rails

20

-

17

14

Liste codifiée complémentaire des offres faites
aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE par la Haute Autorité
de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

No. du Tarif	Description des produits	Droits actuels	Conces- sions demandées	Concessions offertes
I	II	III	IV	V

I. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

7315 B VI a 2	<u>Aciers alliés :</u> Tôles dites "magnétiques" présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts supérieure à 0,75 W.	22	-	18
---------------	--	----	---	----

II. FRANCE

7315 B1 VI a	<u>Aciers alliés :</u> Tôles dites "magnétiques" présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts :			
	1. inférieure ou égale à 0,75 W.	22	-	18
	2. autres	22	-	18

III. ITALIE

7313 A	<u>Aciers ordinaires</u> Tôles dites "magnétiques" présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts :			
	1. inférieure ou égale à 0,75 W. :			
	- de plus de 1 mm.	23	-	17,75 14
	- de 1 mm ou moins.	23	-	18,75 15

7315 B VI a	<u>Aciers alliés :</u> Tôles dites "magnétiques" présentant, quelle que soit leur épaisseur, une perte en watts :			
	1. inférieure ou égale à 0,75 W.	23	-	18,75 15

jus-	à par-
qu'au	tir du
30.4.	1.4.
57	57